

**AVIS D'OUVERTURE
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
DE RÉDACTEURS TERRITORIAUX**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise pour le compte des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée les concours de **rédateurs territoriaux**.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS :

EXTERNE	INTERNE	TROISIEME VOIE	TOTAL
50	50	0	100

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour être admis à concourir, le candidat doit :

- posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant,
- n'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

En outre, le candidat doit :

❶ **CONCOURS EXTERNE**

- Etre titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV.
- Ou justifier d'une **qualification ou expérience reconnue comme équivalente au diplôme requis ci-dessus par le Centre de Gestion organisateur du concours (dossier REP-RED joint au dossier d'inscription)** : les candidats, qui ne possèdent pas les diplômes requis, peuvent être autorisés à s'inscrire au concours externe, à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes ou d'activités professionnelles équivalentes. **La demande d'équivalence doit être effectuée auprès du Centre organisateur avant la date de clôture des inscriptions.**
- Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :
 - les parents d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
 - les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

② CONCOURS INTERNE

- être fonctionnaire, agent public des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, militaires ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions

ET compter au moins **quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année** du concours (en équivalent temps plein).

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France.

DATE ET LIEU DES EPREUVES ECRITES : ❖ 3 octobre 2019 en Vendée et Maine et Loire

DATE ET LIEU DES EPREUVES ORALES : ❖ A déterminer ultérieurement

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

❖ du 26 février 2019 au 20 mars 2019 (*).

- Soit lors d'une préinscription sur le site internet du Centre de Gestion : www.maisondescommunes85.fr. Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription grâce au lien prévu à cet effet) pendant la période d'inscription.
Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- Soit par voie postale (le cachet de la poste fait foi) : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion 65 rue Kepler, CS60239, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Vendée.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : ❖ 28 mars 2019 (*)

Tous les dossiers postés ou déposés après le 28 mars 2019, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir.

(*) (le cachet de la poste faisant foi)

ATTENTION :

La vérification des dossiers d'inscription sera effectuée après les épreuves écrites d'admissibilité. Aucune vérification de dossiers d'inscription ne sera faite par le CDG 85 à réception du dossier du candidat, même sur demande. Dès lors, aucune relance de pièce(s) ne sera effectuée par le CDG 85 à ce moment-là.

Il est instamment recommandé aux candidats de vérifier les diverses mentions de leur dossier et de vérifier avec le plus grand soin qu'ils répondent à toutes les conditions d'inscription.

Ainsi, en cas de non-conformité de leur dossier, les candidats seront invités à le régulariser sous un certain délai. S'ils restent dans l'incapacité de régulariser celui-ci dans le délai requis et/ou si malgré la transmission de pièces complémentaires, ils ne remplissent pas les conditions requises, **leur candidature sera rejetée, et ce, même après avoir passé les épreuves écrites d'admissibilité.**

Ils seront radiés de la liste des candidats admis à concourir arrêtée par le Président du CDG 85 **et de ce fait, ne pourront avoir communication de leurs copies.**

Aucune demande de dossier ne sera acceptée par téléphone

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
CS60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇒ Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30